**Le 16 décembre 1773**

***«Tea-Party» à Boston***

Le 16 décembre 1773, se déroule à Boston une bien étrange *«Tea-party»*.

Dans le grand port de la colonie anglaise du Massachusetts, le colon Samuel Adams et quelques amis déguisés en Indiens montent sur un vaisseau à l'ancre et jettent sa cargaison de thé à l'eau (343 caisses d'une valeur de 100 000 livres). Cette manifestation d'humeur fait suite à une longue série de malentendus entre les **Treize colonies** anglaises d'Amérique et le gouvernement de Londres.

**Malentendus entre Londres et les colons**

Pour le gouvernement anglais, qui sort d'une guerre très dure contre les Français avec la guerre de 7 Ans, l'effort financier demandé aux colons américains n'est que justice, les colons ayant conservé leur vie et leur liberté grâce au sacrifice de la métropole et de ses soldats.

Les dirigeants de Londres – **le roi George III**, le cabinet *whig*, les principaux membres du Parlement– sont des hommes intelligents, soucieux du bien public. Les mesures qu’ils cherchent à imposer en Amérique sont empreintes de modération. Leur seul tort est de vouloir les faire appliquer, alors que les Américains ont pris l’habitude d’ignorer les lois et règlements qui les gênent. **Le *Sugar Act***(loi sur le sucre) de 1764 est un exemple parmi d’autres. Londres décide de baisser de 50 % la taxe sur les mélasses importées des Antilles, de 6 à 3 pence : une mesure *a priori*favorable aux colons. Mais simultanément, la surveillance des côtes est renforcée et les navires coupables de contrebande saisis. Comme la plupart des vaisseaux de commerce américain “omettaient” de payer l’ancienne taxe, la “baisse” apparaît en fait aux Américains comme une hausse.

Avec **le *Stamp Act***(loi sur le timbre) de 1765, le mécontentement se transforme en désaveu explicite. Pour entretenir une armée de 10 000 hommes en Amérique du Nord, le premier ministre George Grenville institue dans les colonies un droit de timbre sur tous les documents tenus pour “publics” : contrats, patentes, mais aussi journaux, livres ou même almanachs. La mesure entrave les libertés les plus établies : la faculté de faire reconnaître ses droits par écrit, et la liberté de conscience et d’expression. Les Américains répliquent en organisant un boycott général des produits anglais. Benjamin Franklin, qui représente la Pennsylvanie et plusieurs autres colonies à Londres, obtient rapidement l’abrogation de la loi.

Mais dès 1767, le Parlement anglais revient à la charge, en frappant le Nouveau Monde d’un **impôt sur les cinq principaux produits importés de l’Ancien Monde: le thé, le papier, le verre, le plomb et les peintures**. À nouveau, les Américains recourent au boycott : les importations anglaises chutent de moitié. Boston, où cinq régiments de “tuniques rouges” débarquent à partir de 1768, prend la tête du mouvement. Un mot d’ordre : “Pas de taxation sans représentation”. Puisque les Américains ne siègent pas au Parlement de Westminster, celui-ci ne peut les soumettre à l’impôt.

En 1770, le climat se détériore un peu plus avec l’arrivée à Londres d’un cabinet tory dirigé par lord North, le premier de cette famille politique depuis le début du siècle. Les tories sont prêts à certains compromis avec les Américains à condition que ces derniers reconnaissent la suprématie de la Couronne. Au mois d’avril, ils abolissent donc les lois de 1767, sauf une, pour bien montrer que le Parlement de Westminster a le droit de légiférer dans toutes les possessions anglaises : **le *Tea Act*qui institue la taxe sur le thé.**

Mais à Boston, entre-temps, un drame s’est produit. Le 5 mars, la foule manifestait devant le bureau des Douanes. Les soldats qui gardaient l’édifice ont pris peur et ouvert le feu : cinq morts, six blessés. La presse anglaise a parlé d’une *« émeute »*. La presse américaine d’un *« massacre »*. Le Bostonien Samuel Adams et le Virginien Thomas Jefferson organisent des “comités de correspondance” pour lutter contre le *« despotisme »*de la métropole.

Depuis plusieurs jours, trois navires de commerce américains sont immobilisés dans le port : le *Dartmouth*, l’*Eleanor*et le *Beaver*. Ils transportent du thé. D’après la loi, ils doivent le livrer à Boston en acquittant la fameuse taxe. S’ils reprennent la mer avec leur cargaison, ils seront considérés comme des contrebandiers. Or la population de Boston s’oppose à tout déchargement. Ne sachant que faire, le jeune armateur Francis Rotch, copropriétaire du *Dartmouth*, se rend à cheval à Milton, la localité voisine où réside le gouverneur du Massachusetts, Thomas Hutchinson. Invoquant un cas de force majeure, il demande la permission de repartir avec ses caisses de thé. Hutchinson refuse.

Rotch revient à Boston. La nuit est tombée. Il fait froid. Une partie de la population monte la garde autour du port. Une autre s’est rassemblée à l’Old South Church et dans ses alentours, pour écouter les harangues de Samuel Adams, le meneur des révoltes. Sans descendre de son cheval, le jeune armateur rend compte de sa démarche. Du haut de sa tour, Adams s’écrie : *« Nous pouvons dire désormais que nous aurons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour le salut de notre pays.*» La foule descend vers le port, en scandant : *« Ce soir, Boston sera une grande tasse de thé !* » On entend des hurlements, des cris, des youyous, des rires, des applaudissements : une cinquantaine de Fils de la liberté, grimés en Mohicans (visage peint en rouge, chapeau de plume), sont montés sur les trois navires. Méthodiquement, ils ouvrent les caisses de thé et en jettent le contenu à la mer. Trois cent quarante-trois caisses sont ainsi vidées. Pour la Compagnie des Indes, qui détient le monopole du thé, la perte est de 9 000 livres sterling. **Telle a été la Boston Tea Party.**

Il n’y a pas eu, ce soir-là, de violence contre les personnes ni d’autres biens. Mais lord North comprend qu’une rébellion a commencé. Il croit pouvoir l’enrayer en promulguant cinq lois répressives : la fermeture du port de Boston, la suppression des institutions élues du Massachusetts, l’incompétence des tribunaux américains dans les affaires impliquant des soldats anglais (autrement dit une dictature militaire), le cantonnement des soldats anglais chez les civils et enfin un régime privilégié pour le Canada et la Louisiane. Autant de provocations pour les Américains, qui les qualifient de *« lois intolérables ».*

Moins d’un an plus tard, le 5 septembre 1774, le premier Congrès continental se réunit à Philadelphie. Une indépendance *de facto*qu’un deuxième Congrès, le 4 juillet 1776, proclame *de jure*. Samuel Adams sera l’un des signataires du document final qui crée les États-Unis d’Amérique.